



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2019

Monsieur le Président,

Les soussignés constatent que les réseaux sociaux ainsi que le site Internet de la Chambre des Députés, s'ils couvrent largement le travail parlementaire des groupes politiques de la majorité, ne rendent pas toujours compte du travail, notamment constructif, de l'opposition.

La Chambre des Députés a, ainsi p.ex.fait le choix de ne mettre en ligne et de ne publier sur ses réseaux sociaux que les motions qui ont été votées au motif que celles-ci pourraient avoir ensuite des répercussions.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que l'opposition, contrairement aux groupes de la majorité, ne disposent que des outils que le règlement de la Chambre des Députés prévoit, dont les motions, pour mettre en exergue leur travail politique. Or, il est un fait indéniable, que la grande majorité des motions déposées par l'un des groupes ou l'une des sensibilités de l'opposition sont rejetées.

Il nous semble que le site et les réseaux sociaux de la Chambre des Députés, ainsi que par ailleurs tous les moyens d'information, partant également Chambre TV, devraient refléter le travail parlementaire dans sa pluralité.

En décidant de ne publier que les motions votées, qui sont souvent le fruit de la majorité, la Chambre des Députés n'est pas neutre. Elle met ainsi, en effet, davantage en avant le travail de la majorité parlementaire et prive le citoyen désireux de s'informer via le site Internet ou les réseaux sociaux de la chambre de précieux renseignements et éléments. Ce faisant, elle hypothèque la démocratie même, qui consiste, au niveau des parlements, à permettre aux différents groupes et sensibilités de faire connaître leur position ou opinion concernant un dossier politique, une

question d'actualité politique ou un projet de loi au-delà, et ce par tous les moyens et canaux d'information existants.

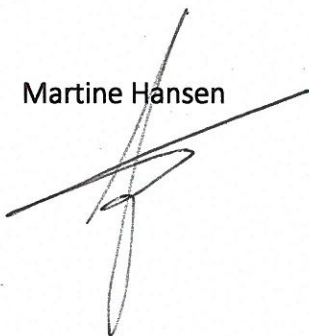
Il nous semble dès lors que le travail parlementaire de l'opposition mérite la même visibilité que celui de la majorité parlementaire quel que soit d'ailleurs l'outil de travail utilisé (motion, question parlementaire, demande de convocation, demande de débat ou interpellation, proposition de loi) et quel que soit le moyen d'information de la Chambre.

Nous vous prions dès lors de bien vouloir intervenir en ce sens.

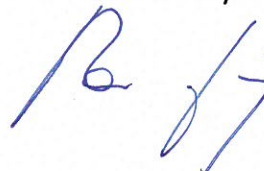
En vous remerciant d'avance pour vos diligences, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour les groupes et sensibilités politiques

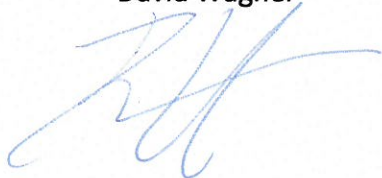
Martine Hansen



Gast Gibéryen



David Wagner



Marc Georger

